

Le Dimanche
Boubaix-Tourcoing
Illustré
Dix pages d'actualité
de toutes
et deux illustrations
intéressantes
20 cent. à tous nos vendeurs
et dépositaires.

Journal de Boubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS.....

Nord et limitrophes.....	3 mois, 25.00;	6 mois, 40.00;	1 an, 75.00
Autres départements.....	25.00;	40.00;	75.00
Belgique.....	25.00;	40.00;	75.00
Union Postale: Tarif A.....	30.00;	50.00;	100.00
Tarif B.....	30.00;	50.00;	100.00

RÉDACTION.....
ANNONCES.....

BOUBAIX.....	65 à 71, Grande-Rue, Tél. 237.28, 237.29, 237.34.
TOURCOING.....	24 rue Carnot, Tél. 37.
LEZ-TOURCOING.....	10 rue Faidherbe, Tél. 538.51.
PARIS.....	13, boulevard des Italiens, Tél. Richelieu 28.72.
MOUSCRON.....	105, rue de la Station, Tél. 2.64.

MALADIE
de la
VICES
L'abbé...
PHARM...
Dent...
Remède...
Mon...
LILLE

BILLET PARISIEN

La définition de la politique de sécurité

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

Paris, 22 juin (Minuit).
Le voyage de M. Barthou en Roumanie s'est achevé en apothéose. Le représentant de la France a soulevé l'enthousiasme du peuple roumain en évoquant la fidélité de notre pays envers ses alliés. Devant lui, M. Titulesco, ministre des Affaires étrangères de Roumanie, a déclaré, à la réception solennelle du représentant de la France par le Sénat et la Chambre roumaine, que la réponse invariable de notre aide sera un non catégorique chaque fois qu'on lui demandera un mètre carré de son territoire. Lorsqu'il a pris à son tour la parole, M. Louis Barthou, que les Assemblées roumaines avaient, quelques instants auparavant, proclamé citoyen d'honneur de Roumanie, a dit que la France serait aux côtés de son allié si l'on touchait à un pouce de son territoire. Ces paroles ont profondément ému le peuple roumain, que sa culture latine apparente si profondément à notre pays. Elles ont été interprétées comme annonçant cette politique des pactes régionaux dont la France a soutenu à Genève la nécessité. Cette interprétation est la bonne. La France veut que la paix soit garantie sur tous les points menacés de l'Europe et elle juge qu'il n'y a pas de meilleure garantie que des pactes d'assistance mutuelle. Mais, en même temps, notre pays se garde de toute attitude qui puisse donner à penser que, par ces pactes, nous menaçons une puissance ou un groupe de puissances. On ne saurait donc relever la moindre menace de provocation envers qui que ce soit dans les paroles prononcées par M. Barthou à Bucarest. Aussi bien, la politique de sécurité que la France s'approprie à définir de concert avec ses alliés ne pourra que rassurer tous ceux qui ont, dans le monde, des desseins pacifiques. Elle ne contrariera que ceux qui rêvent de prendre le bien du voisin. En premier lieu, l'Allemagne sera sollicitée d'adhérer à ces pactes d'assistance mutuelle. Le Roumanie, comme la France, est convaincue de la nécessité d'engager avec Hitler des négociations sur ce point et M. Barthou, qui avait présenté ses instructions roumaines, les a trouvés dans des dispositions très favorables à de paisibles conversations. Il est évident que l'Italie et la Hongrie seront, elles aussi, invitées à s'associer à la table de la Conférence de la Sécurité. La France ne poursuit nullement l'encerclement de l'Allemagne. Elle le montrera par les offres qu'elle fera. Mais elle tient à faire progresser l'idée de la sécurité et si certaines nations se dérobent, elle n'en cherchera pas moins à mieux assurer l'équilibre actuel de l'Europe.

Les vacances scolaires

Paris, 22 juin. — Le ministère de l'Éducation nationale communique la note suivante :
« M. Berthod, ministre de l'Éducation nationale, a déclaré à la Chambre, qu'il était disposé à avancer la date des grandes vacances scolaires; mais cette mesure ne pourra intervenir que l'année prochaine et la date des vacances de cette année ne subira aucun changement. »

LE MONUMENT AUX FUSILIERS MARINS A MELLE-LEZ-GAND



VOICI LE MONUMENT ÉLEVÉ A LA MÉMOIRE DES FUSILIERS MARINS FRANÇAIS TOMBÉS A MELLE-LEZ-GAND EN 1914. (Photo Felger.)
L'inauguration en aura lieu demain dimanche, en présence de nombreuses autorités françaises et belges et de délégations des deux armées.

A la mémoire de La Fayette



Une délégation du 7^e régiment d'infanterie américaine, créé lors de la guerre d'Indépendance, a assisté à l'inauguration de l'Exposition du centenaire de La Fayette, à l'Orangerie des Tuileries.
VOICI LE COLONEL TOBIN, DU 7^e RÉGIMENT, QUI PRÉSENTE AU GÉNÉRAL GOURAUD LE SABRE DE LA FAYETTE.

Le général Pétin fait ses adieux

Hier vendredi, le général Pétin commandant le 1^{er} C. A., dont nous avons annoncé le départ, a reçu à 10 h. 30, au quartier général, rue Négrier, les présidents des sociétés d'anciens combattants et d'anciens militaires. M. Olivier, président de la Fédération des combattants du Nord, remercia le général de toute la sympathie dont il entourait les groupements d'anciens combattants, et dit combien son départ est regretté de tous. Le général Pétin remercia chaleureusement les anciens combattants de leur démarche et les engagea à poursuivre la bonne entente qui règne entre eux. Il annonça qu'il passera les premiers temps de sa retraite en Syrie où son fils est ingénieur, et qu'il reviendra ensuite à Paris. Le général qui était entouré des colonels Argus et Lauro et du capitaine Segone, reçut à 11 heures une délégation de la Fédération du Nord des officiers conduite par le colonel Montbailly. On remarquait le colonel Nuron, le commandant Grotard, le commandant Wimet, de Boulogne, le lieutenant-colonel Robyn et le capitaine Jean Desruelles du Cerele militaire de Roubaix. A 11 h. 30, il recevait enfin une délégation des sous-officiers de réserve conduite par son président M. César Gaydet. Très ému, le général Pétin remercia les officiers et sous-officiers de leur démarche.

La situation du textile a été exposée à M. Gaston Doumergue par les Syndicats libres

Au cours de l'audience que M. Gaston Doumergue a accordée mercredi aux représentants de la C.F.T.C., une note a été remise par M. Blain exposant le point de vue de la Fédération textile concernant l'enquête interministérielle actuellement ouverte sur la situation des industries textiles. Dans la première partie de cette note, la situation des salaires dans les différentes branches textiles est exposée, notamment en ce qui concerne l'agglomération de Lille-Roubaix-Tourcoing, et aussi concernant la situation du Sud-Est, où la situation est particulièrement grave. Cette note signale en outre l'aggravation du chômage et la réduction des allocations familiales, qui compliquent singulièrement les possibilités d'existence des familles ouvrières. D'autre part, le problème de la rationalisation est exposé, et il est fait mention de la situation du personnel des établissements Bostemy, de Lannoy et de Linselles. Cette note se termine par les conclusions suivantes :
Devant la gravité de la situation, des industries textiles, quelques mesures de salut s'imposent.
L'exportation, avant-guerre, absorbait plus de 50 % de la production de l'industrie lainière et de la soierie. Cette exportation est tombée à un niveau particulièrement bas. Elle a besoin d'être ranimée par des mesures appropriées et nous nous proposons de les demander au Gouvernement respectueusement l'attention du Gouvernement sur ce point.
Dans l'ordre social, il nous apparaît nécessaire d'établir des minima de salaires, afin de relever des situations devenues tragiques et de mettre fin à d'autres reculs. Ces minima devraient être fixés, à notre avis, par conventions collectives de travail, de caractère obligatoire.
D'autre part, il y aurait lieu d'envisager la limitation légale du travail en équipes successives, en s'inspirant des vœux adoptés à ce sujet par le Conseil supérieur du Travail.
Nous savons d'ailleurs que cette limitation légale répondrait aux vœux de la grande majorité des industriels intéressés, comme des organisations ouvrières elles-mêmes.
La même note a été remise à M. Marquet, ministre du Travail.

M. Marquet a reçu hier la Confédération française des Travailleurs chrétiens

M. Marquet, ministre du Travail, a reçu dans son cabinet, jeudi, une délégation de la Confédération française des travailleurs chrétiens. Celle-ci était conduite par MM. Meek et Bilker, députés. M. Zirnheld, président de la C.F.T.C., a remercié le ministre du Travail de la nomination comme délégué technique de M. Tassin, secrétaire général de la C.F.T.C. lequel est actuellement rapporteur de la question des 40 heures au B. I. T. à Genève. Puis, M. Zirnheld a exposé les conclusions du Congrès confédéral de la Pentecôte. Le point de vue de la C.F.T.C. a été développé au ministre concernant le programme des travaux entre le chômage et sur certains nombres d'autres questions. Notamment, à l'occasion de l'enquête ouverte sur la situation des industries textiles, M. Blain a signalé la situation ouvrière en matière de salaires et de chômage et a demandé que les organisations ouvrières soient entendues à l'occasion de cette enquête. Il a signalé également la question préoccupante des Etablissements Brantely. Sur tous ces points, M. Marquet, ministre du Travail, a bien voulu apporter son opinion.

Le procès de Saint-Omer s'est terminé par l'acquiescement des accusés Fritsch et Théry

(De notre envoyé spécial.)
La troisième audience du procès de Saint-Omer s'est ouverte, la Cour d'assises sous la présidence de M. le conseiller Jannaut, conseiller à la Cour de Douai, aidé de MM. Lannoy et Eloy, juges au tribunal de Saint-Omer. Comme les jours précédents, le siège du ministère public est occupé par le procureur de la République du Parquet de Saint-Omer, M. Vigaron. Les bancs de la défense sont occupés par M^{rs} de Bour et Calmet, du barreau de Paris, et M^{rs} Delestolle et Degresse, du barreau de Lille. Dans la partie civile, on note la présence de M^{rs} Wurmser, du barreau de Douai, et M^{rs} Escoffier et Delvallée, du barreau de Lille. M. le conseiller Jannaut ouvre la séance à midi. On entend d'abord M. Ghyselle, que la Cour avait jugé bon la veille d'entendre, afin de mettre au point un fait soulevé par la partie civile, à savoir comment devait être interprétée la mention « apporter à manger », inscrite sur les convocations envoyées aux Camelots. M. Ghyselle donne les explications nécessaires, qui sont adoptées par la Cour, et ne prêtent à aucune équivoque. M. l'Avocat général. — La convocation



PENDANT UNE SUSPENSION D'AUDIENCE, M. FRITSCH EMBRASSE SES DEUX ENFANTS QUI LUI PRÉSENTE SA JEUNE FEMME. (Ph. Lemaire.)

porte ceci : Tenue, chapeau, canne et épée. Le témoin. — Nous ne nous rendons pas dans nos réunions avec de nouveaux costumes, étant donné que nous sommes en butte continuellement à des attaques. Quant à la canne, je ne sache pas que ce soit une arme prohibée, et elle peut nous servir le cas échéant à nous défendre. Mais nous n'étions, nous Camelots de Valenciennes, munis d'aucune arme. La preuve en est, qu'en descendant de voiture, nous avons été fouillés par la police, qui n'a rien trouvé sur nous. Quant aux journaux, ils servent à bourrer nos chapeaux, ce qui permet d'amortir les coups qui sont envoyés. M. le procureur de la République donne ensuite lecture de quelques dépositions de témoins cités par le ministère public, et qui n'ont pu être entendus. Toutefois, M. le Président précise que cette lecture n'est faite qu'à titre de simple renseignement. Les plaidoiries de la partie civile. Aussitôt après cette lecture, M. Escoffier prend la parole au nom de la partie civile. — Il s'agit de savoir, dit l'avocat, ce que signifie l'appellation de Front commun. N'y voit-on pas, dans ce front commun, une certaine désignation, qui représente l'élite intellectuelle de la nation ? des hommes appartenant à toutes les couleurs de l'arc-en-ciel politique ? Ce sera-t-il dit que les discussions politiques se régleront, désormais, à coups de revolver ? Mais je n'aurais garde de m'arrêter sur des considérations théoriques, j'en viendrais tout de suite aux faits. Je ne révoque pas à Fritsch d'être né en Suisse, mais quand même n'a-t-il pas été condamné déjà ? N'est-il pas noté comme une tête brûlée ? N'avait-il pas des armes chez lui, malgré ses obligations ? Ce Fritsch, qui a déjà été condamné, et qui jusqu'ici, a échappé à tous les soupçons, ce Fritsch invoque la légitime défense, alors qu'il se trouve à trois ou quatre mètres de ses agresseurs. Mais la coupe a débondé et Messieurs les Jurés sauront le lui dire. J'espère, dit-il, que vous garderez à la France son véritable visage, nous n'avons pas besoin de monarques, pas plus que de dictateurs. Messieurs les Jurés, j'ai dit : pas un seul de vous n'est un homme qui ait été condamné.



A gauche : LES TÉMOINS. — A droite : M. CAPPELLETI A LA BARRE.

L'avocat parle ensuite de l'organisation de l'Action Française. — Messieurs les jurés, je ne suis ni camelot du roi, ni communiste; je ne lis ni l'Action française, ni l'Humanité. Ce n'est pas dire que je jugerai sans préjugés et sans haine et que je ne vote dans le sens de l'Action française, dit l'avocat Vigneron. C'est un devoir impérieux pour vous, Messieurs les jurés, de peser toutes vos responsabilités et de sanctionner par votre verdict les attentats portés à la vie humaine. Je ne vous pas me fier aux récits de journaux. Je ne vous parlerai pas de la rue de Damrémont, ni des événements du 17 février, je ne parlerai qu'en m'appuyant sur des pièces judiciaires, que des événements d'Hémin-Liétard. Et puisqu'il y a une victime, laissez-moi la porter du prétoire toute idée préconçue et toute politique, qu'elle soit de droite ou de gauche. (Libre la suite page 2.)

Aux courses d'Ascot



Voici une attitude du PRINCE DE GALLES aux courses d'Ascot. A côté de lui, la PRINCESSE JULIANA DE HOLLANDE, qui se fiancera prochainement avec le prince.

AU « JARDIN DE LA MANCHE » Les directeurs des grands quotidiens sont les hôtes du Touquet

Les directeurs des grands quotidiens régionaux, en excursion dans le Nord de la France, ont achevé leur rassemblement par un séjour au Touquet, le « Jardin de la Manche ». Nous avons pu ainsi leur montrer que notre région est un corps magnifiquement équilibré et qui se suffit à lui-même. Contrairement à ce que, tout-à-propos, on s'imagine trop souvent, elle apparaît à qui sait bien voir une plume de la nature et des hommes. Les hommes surtout, qui semblent y avoir tout fait par leur volonté et par leur énergie. Sur une terre que l'homme a cultivée, ils ont fait surgir des cités manufacturières, villages il y a un siècle et demi, grandes agglomérations aujourd'hui où se trouvent quelques-unes des plus importantes usines du monde. Sur la côte picarde se profilant, il y a cinquante ans, des dunes désolées; ils ont voulu et à la place de ce désert, ils ont maintenu une sorte de paradis terrestre, où l'aristocratie de France et d'étrangers se promène.



AU RESTAURANT DE LA FORÊT : LA TABLE D'HONNEUR (A droite : M. LE DOCTEUR POUGET, entre M^{rs} REBOUX et M^{rs} DUMERGUE.)

Le dîner. Vers 9 h. 30, au Casino, le dîner de la Forêt, l'un des cadres les plus chics du monde, les assistants ont un décor d'incomparable élégance un luxueux dîner offert en leur honneur par la Société des grands quotidiens. Petites tables fleuries avec une abondance et exquisement servies, conversations ou de jolis débats, assés d'esprit, ferveur de cœur, le brillant accompagnement des tables par notre région aux directeurs des grands quotidiens. M. le docteur Pouget, le maire du Touquet, président de la table d'honneur ayant à sa droite M. Reboux et à sa gauche M. Dumergue. Gracieux encore, entre les

du monde entier vient chercher repos, joie et santé; la forêt de pins embarras du Touquet où se nichent, encadrés dans la magnificence des géraniums, les ravissantes cottages; la coquette cité où l'architecture a fait des merveilles et la plage splendide, reine de nos stations balnéaires. Ainsi, la physionomie de notre Nord respire les mâles vertus de travail acharné dont nous avons besoin pour faire vivre nos grandes familles et rien ne peut nous ravir ce sceptre-là; mais le sourire de la grâce et de la beauté féminines, quand il est figuré dans le visage idéal de nos provinciales du Nord par tous les agréments du Touquet, ne nous donne-t-il pas droit aussi à cette autre royauté, toute aimable ? Les journalistes au Touquet, c'est une chose toute naturelle; quelques-uns d'entre eux, non des moindres, ne prennent-ils pas place, bien que parlant barbe au menton, dans les cortèges des fêtes appelées au bureau de la jour-